

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2024

---

VISANT À AMÉLIORER LE DÉPISTAGE DES TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT,  
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES QUI EN SONT ATTEINTES ET LE RÉPIT DE  
LEURS PROCHES AIDANTS - (N° 2118)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS69

présenté par  
M. Christophe, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« législatives et conventionnelles »

les mots :

« et aux stipulations ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.